SÉANCE RÉGULIÈRE DU 7 AVRIL 2020 À 19 H

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-D'ABBOTSFORD

2796e SESSION

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford, tenue en téléconférence, le **mardi 7 avril 2020**, à 19 h à laquelle sont présents à cette téléconférence madame la conseillère Mélanie Duchesneau et messieurs les conseillers Mario Blanchard, Robert Marshall, Pierre Pelletier et Christian Riendeau siégeant sous la présidence de Monsieur le maire Robert Vyncke qui procède à l'ouverture de la séance.

Absence justifiée de monsieur Mario Larochelle.

Monsieur le maire constate que le quorum est atteint.

Monsieur Robert Vyncke souhaite la bienvenue à tous et il procède à l'ouverture de l'assemblée.

Assiste également à la séance par téléconférence, monsieur Jean-Raphaël Cloutier, directeur général.

2020-04-01 **Séance du conseil municipal en téléconférence**

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford siège en séance ordinaire ce 7 avril 2020 par voie de téléconférence;

ATTENDU QUE sont présents à cette téléconférence madame la conseillère Mélanie Duchesneau, messieurs les conseillers Mario Blanchard, Robert Marshall, Pierre Pelletier et Christian Riendeau ainsi que monsieur le maire Robert Vyncke et que chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement;

ATTENDU QUE le directeur général et secrétaire-trésorier assiste également par voie de téléconférence;

ATTENDU QUE le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

ATTENDU QUE le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;

ATTENDU QUE l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par téléconférence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Christian Riendeau et **RÉSOLU** que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par téléconférence.

QUE cette procédure demeure, en cas de renouvellement de cet état d'urgence, en vigueur pour la période équivalente aux instructions du premier ministre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2020-04-02 **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Christian Riendeau et **RÉSOLU** que le conseil municipal de Saint-Paul-d'Abbotsford adopte l'ordre du jour, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 7 AVRIL 2020 À 19 H

Première période de questions

La période de questions débute à 19 h 04 et se termine à 19 h 04.

2020-04-03 **Adoption du procès-verbal de la séance régulière tenue le 3 mars 2020**

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière tenue à l'hôtel de ville, le mardi 3 mars 2020 à 19 h 00, il est proposé par monsieur Pierre Pelletier et **RÉSOLU** que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford adopte le procès-verbal tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2020-04-04 **Adoption des comptes fournisseurs et à payer en date du mardi 7 avril 2020**

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer comprend des comptes payables à même le budget 2020;

ATTENDU QUE conformément au règlement 602-2017 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et sur la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats, le directeur général dépose au conseil le rapport des dépenses;

ATTENDU QUE le directeur général atteste qu'il y a des crédits disponibles pour voir aux paiements des dépenses déposées, et ce, conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Robert Marshall et **RÉSOLU** d'approuver la liste des comptes fournisseurs déposée en date du 7 avril 2020 pour la somme totale de 105 512,17 $ à même le budget 2020 et d'en autoriser leur paiement.

QUE les quotes-parts trimestrielles de la MRC de Rouville, les salaires et avantages des élus, des pompiers et employés municipaux ainsi que d'autres frais d'opération pour le premier trimestre de 2020 pour un total de 344 576,97 $ sont entérinés.

QUE le conseil municipal entérine tous les comptes payables déjà déboursés relativement au règlement 602-2017, le détail ainsi que l'ensemble des autres comptes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

DP-2020-04-05 **Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur au 31 décembre 2019**

Le directeur général **DÉPOSE** au conseil les états financiers en date du 31 décembre 2019, ainsi que le rapport du vérificateur tel que soumis par la firme Raymond Chabot Grant Thornton.

2020-04-06 **Lecture et dépôt du rapport du maire des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'année 2019**

Conformément à la Loi du Code municipal (art.176.2.2 C.M.), monsieur Robert Vyncke, maire, fait la lecture du rapport annuel du maire sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'année 2019 de la Municipalité. Ce rapport traite des derniers états financiers, du rapport du vérificateur et de la rémunération ainsi que l'allocation des dépenses que le maire, les conseillers et la conseillère de la Municipalité reçoivent annuellement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Christian Riendeau et **RÉSOLU** d'accepter le dépôt du rapport annuel du maire sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'année 2019 de la Municipalité.

QUE le rapport sera diffusé à même le journal municipal *Votre bulletin,* distribué à chaque propriété de la municipalité, sur le site Internet de la Municipalité ainsi que sur le site du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 7 AVRIL 2020 À 19 H

2020-04-07 **Mandat au vérificateur Raymond Chabot Grant Thornton pour l'année financière 2020**

ATTENDU QUE la firme Raymond Chabot Grant Thornton a effectué la vérification comptable de l'année financière 2019 et qu'il y a lieu d'autoriser la dépense pour les services professionnels accomplis;

ATTENDU QU'il y a lieu de mandater une firme pour effectuer les vérifications des états financiers de la municipalité pour la prochaine année, soit 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Robert Marshall et **RÉSOLU** d'autoriser la Municipalité à payer les factures pour le travail accompli lors de la vérification financière 2019.

QUE les services professionnels de la firme Raymond Chabot Grant Thornton sont retenus pour accomplir la vérification de l'année financière 2020 de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2020-04-08 **Autorisation report des échéances de taxes restantes 2020 – COVID-19**

ATTENDU QUE les échéances de taxes restantes du règlement numéro 633-2019 déterminant les taux de taxes et les compensations à imposer pour l'année 2020 de la résolution 2019-12-31 adoptée le 10 décembre 2019 sont reportés au 22 juin 2020 et au 21 septembre 2020 par le règlement numéro 639-2020 modifiant le règlement numéro 633-2019 déterminant les taux de taxes et les compensations à imposer pour l'année 2020;

ATTENDU QUE les échéances pourront être modifiées jusqu'à l'expiration de la période de la déclaration d'état d'urgence sanitaire prévue par le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020;

ATTENDU QU'en cas de renouvellement de cette déclaration d'état d'urgence sanitaire, le report des échéances restantes prévues par le règlement numéro 639-2020 modifiant le règlement numéro 633-2019 déterminant les taux de taxes et les compensations à imposer pour l'année 2020 pourront être reportées à une date ultérieure par résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Pelletier et **RÉSOLU** d'autoriser de reporter, au besoin, les échéances de taxes restantes par résolution à la suite de l'adoption du règlement numéro 639-2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

AM-2020-04-09 **Avis de motion – Règlement numéro 639-2020 modifiant le règlement numéro 633-2019 déterminant les taux de taxes et les compensations à imposer pour l'année 2020 – Report des échéances restantes de paiement de taxes**

Monsieur Pierre Pelletier **DONNE** avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, et ce, conformément à la loi, d'un règlement numéro 639-2020 modifiant le règlement numéro 633-2019 déterminant les taux de taxes et les compensations à imposer pour l'année 2020 – Report des échéances restantes de paiement de taxes.

L'avis de motion est accompagné d'une dispense de lecture lors de son adoption.

DP-2020-04-10 **Dépôt d'un projet de règlement – Règlement numéro 639-2020 modifiant le règlement numéro 633-2019 déterminant les taux de taxes et les compensations à imposer pour l'année 2020 – Report des échéances restantes de paiement de taxes**

Monsieur Pierre Pelletier **DÉPOSE** le projet de règlement numéro 639-2020 modifiant le règlement numéro 633-2019 déterminant les taux de taxes et les compensations à imposer pour l'année 2020 – Report des échéances restantes de paiement de taxes et demande au directeur général de procéder à l'explication du projet de règlement.

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 7 AVRIL 2020 À 19 H

2020-04-11 **Fermeture de l'hôtel de ville aux citoyens et télétravail – COVID-19**

ATTENDU la pandémie COVID-19 sur tout le territoire québécois;

ATTENDU QUE le contexte de la déclaration de l'état d'urgence sanitaire du 13 mars 2020 par le décret numéro 177-2020 pour une période initiale de 10 jours;

ATTENDU QUE le décret a été renouvelé le 20 mars 2020 par le décret numéro 222-2020 qui prolonge cet état d'urgence;

ATTENDU QUE la ministre de la Santé et des Services sociaux a publié un arrêté ministériel le 22 mars 2020 portant le numéro 2020-008;

ATTENDU QUE plusieurs mesures préventives ont été prises à la Municipalité afin d'éviter la propagation du virus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Pelletier et **RÉSOLU** que la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford entérine la fermeture de tous les bâtiments municipaux, les parcs et terrains de jeux au public en date du 19 mars 2020.

QUE la réouverture des bâtiments municipaux, des parcs et terrains de jeux, au public, se fera suivant les recommandations ministérielles.

QUE les services municipaux offerts aux citoyens sont maintenus majoritairement par du télétravail afin de respecter les consignes de distanciations sociales émises par le gouvernement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2020-04-12 **Don centre hospitalier de Granby – Collecte de fonds – Dégustation de pâtés chinois**

ATTENDU la résolution 2020-02-05;

ATTENDU l'annulation de la tenue de l'événement de la dégustation de pâtés chinois du 25 mars 2020;

ATTENDU la demande reçue par courriel le 13 mars 2020 de transformer la valeur de l'achat des 8 billets au coût de 65 $ chacun en don en soutien des soins palliatifs de la Fondation du Centre hospitalier de Granby;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Mario Blanchard et **RÉSOLU** d'informer la Fondation du Centre hospitalier de Granby de laisser la somme de l'achat des billets au montant total de 520 $ en don complet pour le soutien des soins palliatifs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2020-04-13 **Modalités de l'Entente Canada-Québec relative au Fonds de la taxe sur l'essence pour l'horizon 2019-2023**

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence et exclu certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts;

ATTENDU QUE l'ensemble de ces travaux étaient admissibles dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018;

ATTENDU QUE cette décision ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et décider les travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté;

ATTENDU QUE les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté;

ATTENDU QUE plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures tel un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront utiliser leur

enveloppe réservée parce que les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux « en régie », c'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

ATTENDU QUE madame Andréanne Larouche, députée de Shefford, met de la pression sur la ministre de l'Infrastructure, Mme Catherine McKenna, afin de revoir les critères d'admissibilité des projets;

ATTENDU QUE madame Andréanne Larouche, députée de Shefford, recueille des témoignages et des résolutions de municipalités touchées par le problème causé par le gouvernement fédéral;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Mario Blanchard et **RÉSOLU** d'appuyer madame Andréanne Larouche, députée de Shefford, dans ses démarches auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissibles le coût des employés municipaux assignés à un projet.

QU'une copie de cette résolution soit transmise à madame Andréanne Larouche, députée de Shefford, et à la ministre fédérale de l'Infrastructure, madame Catherine McKenna.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 7 AVRIL 2020 À 19 H

2020-04-14 **Fermeture administrative – Constat d'infraction**

ATTENDU la transmission d'un constat d'infraction non traité par la Cour municipale commune de Saint-Césaire;

ATTENDU le constat d'infraction numéro 802 668 550 daté du 31 juillet 2008 au montant de 100,00$ en lien avec le règlement municipal numéro 510-2009;

ATTENDU le non-traitement dudit constat d'infraction dû au manque d'informations à retracer le défendeur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Pelletier et **RÉSOLU** d'abandonner la procédure de poursuite et d'autoriser, par la Cour municipale comme de Saint-Césaire, de procéder à la fermeture administrative du constat ci-haut mentionné.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2020-04-15 **Congrès annuel ADMQ 2020 / Inscription et représentation**

ATTENDU QUE l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) organise son Congrès annuel du 17 au 19 juin 2020, au Centre des congrès de Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Robert Marshall et **RÉSOLU** d'autoriser monsieur Jean-Raphaël Cloutier, directeur général et madame Isabelle Robert, secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité, à participer au Congrès et d'en autoriser les frais d'inscription.

QUE les frais généraux, de repas, d'hébergement et frais inhérents soient assumés par la Municipalité selon les politiques, contrats et règlements en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2020-04-16 **Adoption – Règlement 635-2020 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et sur la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats, lequel abrogera le règlement numéro 602-2017**

ATTENDU QUE le conseil désire modifier le règlement numéro 602-2017 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et sur la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

ATTENDU QU'un avis de motion AM-2020-03-09 du présent règlement a dûment été donné par le conseiller monsieur Pierre Pelletier lors d'une séance régulière du conseil tenue le du 3 mars 2020;

ATTENDU QU'un projet de règlement DP-2020-03-10 du présent règlement a été déposé par le conseiller, monsieur Pierre Pelletier lors d'une séance régulière du conseil tenue le 3 mars 2020 et que le directeur général a expliqué le contenu du règlement présenté à la demande du conseil;

ATTENDU QU'en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1 du *Code municipal du Québec*, le Conseil doit adopter un règlement en matière de contrôle et de suivi budgétaires;

ATTENDU QUE ce règlement doit prévoir le moyen utilisé pour garantir la disponibilité des crédits préalablement à la prise de toute décision autorisant une dépense, lequel moyen peut varier selon l'autorité qui accorde l'autorisation de dépenses ou le type de dépenses projetées;

ATTENDU QU'en vertu du deuxième alinéa de l'article 165.1 du *Code municipal du Québec*, l'embauche d'un salarié n'a d'effet que si, conformément au règlement adopté en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1, des crédits sont disponibles à cette fin;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 961 du *Code municipal du Québec*, un règlement ou une résolution du conseil qui autorise une dépense n'a d'effet que si, conformément au règlement adopté en vertu du deuxième alinéa de

l'article 960.1, des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, le conseil peut déléguer à des fonctionnaires le pouvoir d'autoriser certaines dépenses, ce qui favorise une saine gestion administrative de la municipalité;

ATTENDU QU'en vertu du quatrième alinéa de l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, une autorisation de dépenses accordée en vertu d'une délégation n'a d'effet que si, conformément au règlement adopté en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1, des crédits sont disponibles à cette fin;

ATTENDU QUE l'article 176.4 du *Code municipal du Québec* et le cinquième alinéa de l'article 961.1 prévoient les modalités de reddition de comptes au conseil aux fins de contrôle et de suivi budgétaires;

ATTENDU QU'il y a lieu d'abroger tous les règlements et toutes les dispositions de règlements antérieurs ayant trait aux règles de contrôle et de suivi budgétaires ainsi que sur la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

ATTENDU QUE conformément au *Code municipal du Québec* tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu copie du règlement et en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Pelletier et **RÉSOLU** que le conseil municipal de la municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford adopte le règlement numéro 635-2020 portant le titre : « RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES ET SUR LA DÉLÉGATION DE CERTAINS POUVOIRS D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DE PASSER DES CONTRATS ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

DP-2020-04-17 **Dépôt de l'état budgétaire révisé 1 en date du 17 février 2020 – OHHYR de Saint-Paul-d'Abbotsford**

ATTENDU la Résolution numéro 2020-01-08 – Adoption des prévisions budgétaires Office d'habitation de la Haute-Yamaska-Rouville (OHHYR) 2020;

ATTENDU QUE cette révision budgétaire révisée totalise un montant additionnel de 690 $ pour l'année 2020 en coût direct au budget général;

Le directeur général procède au dépôt de l'état budgétaire révisé en date du 17 février de l'année 2020 reçue par la Société d'habitation du Québec pour l'Office municipal d'habitation de Saint-Paul-d'Abbotsford et autorise de payer cette somme telle la résolution 2020-01-08.

AM-2020-04-18 **Avis de motion – Règlement d'emprunt numéro 640-2020 décrétant une dépense en immobilisation de 4 965 746,91 $ et un emprunt de 4 965 746,91 $ pour la réfection du rang Papineau et du rang de la Montagne / Programme d'aide à la voirie locale, volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL)**

Monsieur Robert Marshall **DONNE** avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, et ce, conformément à la loi, d'un règlement décrétant une dépense en immobilisation de 4 965 746,91 $ et un emprunt de 4 965 746,91 $ pour la réfection du rang Papineau et du rang de la Montagne dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale, volet Redressement des infrastructures routières locales* (RIRL) .

L'avis de motion est accompagné d'une dispense de lecture lors de son adoption.

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 7 AVRIL 2020 À 19 H

DP-2020-04-19 **Dépôt d'un projet de règlement - Règlement d'emprunt numéro 640-2020 décrétant une dépense en immobilisation de 4 965 746,91 $ et un emprunt de 4 965 746,91 $ pour la réfection du rang Papineau et du rang de la Montagne / Programme d'aide à la voirie locale, volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL)**

Monsieur Robert Marshall **DÉPOSE** le projet de règlement décrétant une dépense en immobilisation de 4 965 746,91 $ et un emprunt de 4 965 746,91 $ pour la réfection du rang Papineau et du rang de la Montagne dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale, volet Redressement des infrastructures routières locales* (RIRL) et demande au directeur général de procéder à l'explication du projet de règlement.

2020-04-20 **Location de terrains municipaux / Exploitation agricole 2020**

ATTENDU QUE la Municipalité possède 2 parties de terrains municipaux situés sur les lots 3 516 736 et 6 325 310;

ATTENDU QUE la Municipalité offre ces terrains en location pour une année;

ATTENDU QU'il y a lieu de conclure une entente de gré à gré avec les propriétaires qui en ont fait la demande, lesquels sont intéressés à renouveler l'entente de location pour l'année 2020, selon les montants entendus entre les parties;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Pelletier et **RÉSOLU** de renouveler les ententes de location des 2 terrains municipaux pour l'année 2020, selon les montants entendus entre les parties.

QUE le Directeur général est autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité lesdits documents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2020-04-21 **Adoption – Règlement numéro 636-2020 modifiant le règlement numéro 607-2017 constituant le comité consultatif d'urbanisme (CCU)**

ATTENDU QUE le conseil désire modifier le règlement numéro 607-2017 constituant le comité consultatif d'urbanisme (CCU);

ATTENDU QU'un avis de motion AM-2020-03-17 du présent règlement a dûment été donné par le conseiller monsieur Mario Blanchard lors d'une séance régulière du conseil tenue le du 3 mars 2020;

ATTENDU QU'un projet de règlement DP-2020-03-18 du présent règlement a été déposé par le conseiller, monsieur Mario Blanchard, lors d'une séance régulière du conseil tenue le 3 mars 2020 et que le directeur général a expliqué le contenu du règlement présenté à la demande du conseil;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir reçu copie du règlement et en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Pelletier et **RÉSOLU** d'adopter le règlement numéro 636-2020 modifiant le règlement numéro 607-2017 constituant le comité consultatif d'urbanisme (CCU).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2020-04-22 **Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) / rue Codaire, lot 3 518 352**

ATTENDU QUE la présente requête de PIIA est demandée par Monsieur Alain Rousseau pour l'entreprise Enseignes Servico Inc. et que celle-ci concerne l'installation de nouvelles enseignes;

ATTENDU QUE les enseignes à plat projetées sont en tous points conformes à la règlementation d'urbanisme;

ATTENDU QU'il est nécessaire pour les succursales de se conformer aux nouvelles normes graphiques organisationnelles;

ATTENDU QUE l'ensemble des succursales Desjardins devra mettre à jour son affichage;

ATTENDU QUE l'affichage projeté viendra atténuer l'effet « mur plein » du bâtiment;

ATTENDU QUE les enseignes projetées viendront moderniser l'apparence du bâtiment;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Christian Riendeau et **RÉSOLU** d'autoriser la demande d'installation de deux (2) enseignes à plat sur les façades Nord et Ouest du bâtiment situé au 1 rue Codaire (lot 3 518 352).

QUE les membres du CCU suggèrent l'ajout de s'assurer du remplissage des trous existant sur la façade Ouest du bâtiment où sera installé l'une des enseignes projetées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2020-04-23 **Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) / Grand Rang Saint-Charles, lot 5 759 884**

ATTENDU QUE la présente requête de PIIA est demandée par Monsieur Michel Lessard et que celle-ci concerne la construction d'un bâtiment agricole dédié à l'entreposage;

ATTENDU QUE le projet est soumis au PIIA en vertu de l'article 3.1.2 du règlement numéro 616-2018 puisqu'il servira à l'entreposage de machinerie agricole;

ATTENDU QUE le projet est conforme en tous points à la règlementation municipale;

ATTENDU QUE le bâtiment ne sera pas visible de la voie publique;

ATTENDU QUE le projet n'aurait pas été assujetti au PIIA s'il n'avait pas servi à l'entreposage;

ATTENDU QUE le projet ne nécessite pas de déboisement;

ATTENDU QUE la voie d'accès menant audit bâtiment est déjà existante;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Christian Riendeau et **RÉSOLU** d'autoriser la demande de construction d'un bâtiment agricole dédié à l'entreposage sur le Grand Rang Saint-Charles (lot 5 759 884).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2020-04-24 **Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale / rue Codaire, lot 3 519 117**

ATTENDU QUE la présente requête de PIIA est demandée par Monsieur Stéphane Côté et que celle-ci concerne la demande de construction d'un projet intégré résidentiel;

ATTENDU QUE l'objectif du demandeur est de consolider le secteur tel que spécifié au plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE le plan d'urbanisme prévoit une densification du secteur dans les prochaines années;

ATTENDU QUE le plan d'urbanisme prévoit l'intégration de différentes typologies résidentielles à court terme;

ATTENDU QUE le programme particulier d'urbanisme (PPU) du noyau villageois vise un développement résidentiel d'une densité moyenne à forte sur les terrains vacants;

ATTENDU QUE la municipalité ne possède que peu de logements pour accueillir les jeunes familles;

ATTENDU QUE l'architecture des bâtiments se rapproche de celle des bâtiments résidentiels construits dans les dernières années;

ATTENDU QU'après l'analyse du projet par le comité consultatif d'urbanisme (CCU), celui-ci a obtenu une classification de 85% en ce qui a trait à l'atteinte des critères et objectifs applicables au noyau villageois et aux projets intégrés alors que les projets sont réputés acceptés par le comité s'ils atteignent une classification de 75%;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Christian Riendeau et **RÉSOLU** d'autoriser la demande de construction d'un projet intégré résidentiel sur la rue Codaire (lot 3 519 117).

QUE selon les recommandations par les membres du CCU, le propriétaire évalue la faisabilité d'ajouter un accès à la piste cyclable pour les occupants des bâtiments et de revoir la configuration de la remise projetée en cour arrière;

QUE le propriétaire privilégie l'aménagement d'un stationnement « vert » au lieu d'un ilot d'asphalte et d'installer des bornes de recharges pour véhicules électriques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2020-04-25 **Autorisation des dépenses – Fête des voisins 2020**

ATTENDU la Résolution numéro 2019-12-02 – Adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2020 adoptée lors de la séance du conseil municipal tenue le 3 décembre 2019;

ATTENDU QUE la Municipalité organisera une fête des voisins le samedi 20 juin 2020;

ATTENDU le caractère particulier et reconnu de cet événement et qu'une saine gestion administrative de l'organisation et des dépenses assurera le bon déroulement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mélanie Duchesneau et **RÉSOLU** d'autoriser toutes les dépenses relatives à l'organisation et à la tenue de la fête des voisins 2020 selon le cadre établi par les prévisions budgétaires 2020, et adoptées en décembre 2019.

QUE la liste de ces dépenses soit déposée au conseil municipal afin que ce dernier soit tenu informé des coûts reliés aux événements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2020-04-26 **Représentants de la Municipalité – CRSBP Montérégie / Réseau Biblio**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford doit désigner auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Montérégie (CRSBPM) / Réseau Biblio une personne responsable des opérations de la bibliothèque;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford doit désigner auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Montérégie (CRSBPM) / Réseau Biblio un membre du Conseil municipal à titre de représentant désigné à l'Assemblée générale du CRSBP Montérégie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Pelletier et **RÉSOLU** de nommer madame Julie Giguère, à agir comme personne responsable des opérations de la bibliothèque.

QUE madame Mélanie Duchesneau soit nommée à titre de représentante désignée à l'Assemblée générale du CRSBP Montérégie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2020-04-27 **Congrès annuel ACSIQ 2020**

ATTENDU QUE l'Association des chefs en sécurité incendie (ACSIQ) organise leur 52e Congrès qui se tiendra du 17 au 20 octobre 2020, au Centre des congrès de l'hôtel Sheraton à Laval sous le thème *Protégeons ensemble nos collectivités*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Pelletier et **RÉSOLU** d'autoriser monsieur Steve Poulin, directeur du Service de sécurité incendie (SSI) et monsieur Serge-André Choquette, directeur adjoint du SSI à participer au Congrès et d'autoriser les frais d'inscription à même le budget incendie 2020.

QUE les frais généraux, de repas, d'hébergement et frais inhérents des employés soient assumés par la Municipalité selon les politiques, contrats et règlements en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 7 AVRIL 2020 À 19 H

2020-04-28 **Nomination de Éric Davignon et Mathieu Rioux, pompiers éligibles à devenir lieutenants**

ATTENDU la vacance des postes de lieutenants;

ATTENDU QUE le Service de sécurité incendie recommande les nominations de pompiers éligibles à devenir lieutenants au sein du SSI de Saint-Paul-d'Abbotsford;

ATTENDU QUE le directeur du service incendie recommande messieurs Éric Davignon et Mathieu Rioux à titre de pompiers éligibles à devenir lieutenants;

ATTENDU QUE le directeur du service incendie recommande à messieurs Davignon et Rioux de poursuivre la formation requise;

ATTENDU QUE la promotion au poste de pompier éligible à devenir lieutenant est assujettie à une période de probation de vingt-quatre (24) mois et que pendant cette période messieurs Davignon et Rioux devront compléter avec succès leur formation d'Officier non urbain (ONU) de l'École nationale des pompiers du Québec (L'ENPQ);

ATTENDU QUE la nomination est effective en date du 7 avril 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Pelletier et **RÉSOLU** d'entériner la décision de retenir les candidatures de messieurs Éric Davignon et Mathieu Rioux aux postes vacants de pompiers éligibles à devenir lieutenants au sein du SSI, conditionnellement à l'obtention du diplôme requis.

QUE l'ajustement au salaire sera selon l'adoption de la grille salariale des pompiers de la résolution 2019-03-23 effective à partir du 7 avril 2020 et après avoir terminé la période probatoire de vingt-quatre (24) mois et à la réussite des cours exigés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2020-04-29 **Formation ONU – Service de sécurité incendie (SSI) – Pompiers éligibles : Éric Davignon et Mathieu Rioux**

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté la Résolution numéro 2020-04-28 – Nomination de Messieurs Éric Davignon et Mathieu Rioux à titre de pompiers éligibles à devenir lieutenants;

ATTENDU QUE le Directeur du Service de sécurité incendie a recommandé à la Municipalité de procéder à la formation des pompiers concernant le volet Officier non urbain (ONU);

ATTENDU la proposition reçue par courriel, par l'entreprise Service aux entreprises (SAE) de la Commission scolaire des Chênes, du 26 février 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Pelletier et **RÉSOLU** d'autoriser les dépenses relatives à la formation des pompiers éligibles à devenir lieutenants de messieurs Éric Davignon et Mathieu Rioux, volet Officier non urbain (ONU), et ce, selon la proposition de l'entreprise Service aux entreprises (SAE) de la Commission scolaire des Chênes reçue le 26 février 2020, pour un montant de 2 350 $ par participant, plus taxes applicable, ainsi que les frais inhérents selon les politiques, contrats et règlements en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

Rapport des délégués

Aucun rapport n'est présenté par les délégués.

Rapports du maire et de la MRC

Le maire procède à un compte rendu de ses dossiers municipaux et relevant de la MRC.

Deuxième période de questions

La période de questions débute à 19 h 32 et se termine à 19 h 32.

2020-04-30 **Levée de l'assemblée**

Il est proposé par monsieur Christian Riendeau et **RÉSOLU** que la séance régulière du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford soit levée à 19 h 32.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

Monsieur Robert Vyncke	**Monsieur Jean-Raphaël Cloutier**
Maire	Directeur général